



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

MAI-JUIN 2011 / N° 92

MOT DU MAIRE

La région Rhône Alpes passe à la télévision tout numérique.

Je tiens ainsi à attirer votre attention sur le fait que notre commune passe au tout numérique le 15 juin prochain.

Cette évolution technologique, si elle permet l'accès gratuit à au moins 19 chaînes dans une qualité de son et d'image supérieure, demande également à chaque téléspectateur de vérifier son installation de télévision.

Tous les foyers qui reçoivent aujourd'hui les 5 chaînes historiques, par une antenne râteau ou intérieure sont directement concernés. Pour continuer à recevoir la télévision après le 15 juin, ces foyers doivent adapter leur installation à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite, câble encore fibre optique)

Vous avez un doute ? Informez-vous avant tout achat en appelant le centre d'appel :

0970 818 818*

(prix d'un appel local du lundi au samedi de 8h à 21h)

Des télé conseillers vous répondront et établiront avec vous un mini diagnostic.

*Pour vous guider, de nombreux professionnels (magasins et antennistes) se sont engagés à proposer aux téléspectateurs des produits et prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « professionnel agréé – « tous au numérique ». La liste des professionnels agréés est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou disponible auprès du centre d'appel *.*

Parallèlement, l'Etat a prévu des aides financières, accessibles sous certaines conditions aux foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 5 chaînes historiques par une antenne râteau ou intérieure. Sous conditions de ressources, ces foyers peuvent bénéficier d'une aide de 25 euros pour s'équiper et une aide à l'antenne de 120 euros dans le cas d'une intervention sur les antennes. Pour les foyers qui ne seraient pas couverts en TNT, une aide de 250 euros est attribuée sans conditions de ressources pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif comme la parabole. Dans tous les cas, gardez bien vos factures et vos tickets de caisse, ils vous seront demandés pour tout remboursement. Et ne tardez pas trop : les aides financières sont disponibles dans un délai maximum de 6 mois après le passage.

Enfin, une assistance technique personnalisée pour l'installation est mise à disposition des foyers de 70 ans et plus ou souffrant d'un handicap supérieur à 80%. Adresser vous au centre d'appel pour connaître précisément les conditions d'attribution et bénéficier de ces aides. Elle permet d'aider ces personnes vulnérables à installer leur adaptateur TNT et à procéder à une nouvelle recherche des canaux après le passage.*

RAPPEL : *Attention aux démarcheurs peu scrupuleux. En cas de doute, contactez la mairie.*

Jacques BOUVARD

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

INFOSINFOS

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

ANNEMASSE AGGLO



Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 MAI 2011

Membres présents : 10

Membres absents ayant donne procuration : 2

Membres absents : 3

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE



Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 avril 2011.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Elisabeth MOILLE-PASINI, Conseillère Municipale :

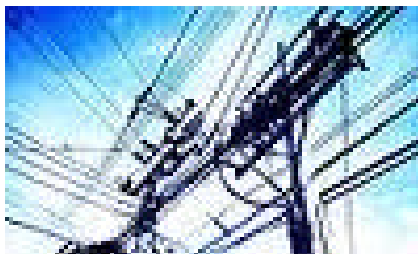
La mise en conformité de l'éclairage public connaît des retards dans sa réalisation qui semblent être imputables à des mouvements de personnel entraînant un ralentissement dans le traitement des dossiers ; ceux-ci devaient être terminés au cours du premier trimestre 2011.

En outre, l'entreprise attributaire de ces travaux n'a reçu l'ordre de service définitif qu'en date du 9 mai 2011.

Après nouveau chiffrage, le SYANE présente un complément de travaux d'un montant de 7 000 € HT.

L'entreprise SPIE proposera un nouveau devis, les tarifs des matériaux ayant subi une hausse depuis le début du projet.

La fin de ces travaux est déterminée à – AOUT 2011 -.



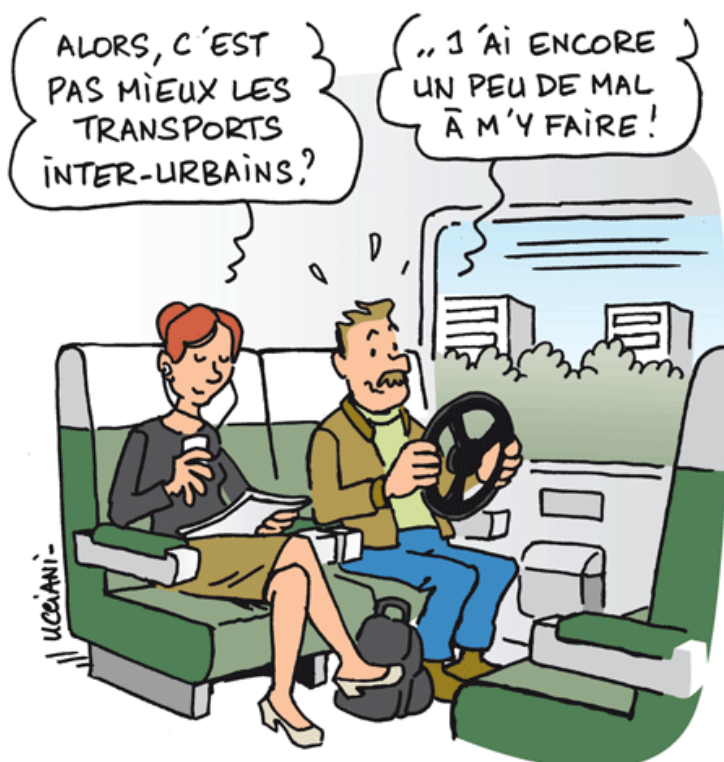
Gérard STEHLE, Conseiller Municipal :

Compte-rendu de la mise en route du PDU (Plan Déplacement Urbain), l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), études sur la mobilité transfrontalière et hôpital Findrol, Tram et BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), évolution du réseau TAC (Transports collectifs de l'agglomération d'Annemasse) et organisation des travaux scolaires.

Plannings prévisionnels :

- BHNS : mise en service en 2013
- TRAM : début des travaux en 2013 avec mise en service 2016
- CEVA : mise en service 2016 (liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse)

toutefois, les budgets ne sont pas établis définitivement et des financements sont encore manquants malgré une participation de l'état de Genève.



Le service PROXITAC connaît un succès grandissant, mais en est victime : les 4 véhicules engagés ne suffisent plus à la demande et le système de réservation téléphonique atteint ses limites. Un usage abusif est parfois constaté : utilisation tel un taxi privé par les scolaires adaptant ce transport à leur emploi du temps et ne recourant pas au bus scolaire dès lors qu'ils peuvent arriver plus tardivement... Prochainement, le service ne se fera plus de porte-à-porte mais à partir de points définis dans chaque commune et jusqu'à l'arrêt de bus TAC le plus proche. L'accès pourra être refusé aux scolaires habitant à moins de 800 m d'un arrêt de bus scolaire aux heures d'affluence.



Jacques BOUVARD, Maire :

Présente les Brigades Vertes du Genevois. Cette association encadre des salariés en insertion et recherche des travaux d'entretien des espaces naturels. En 2012, il sera étudié quels travaux leur seront éventuellement confiés.

Communique les dates prévues des élections 2012 (à noter que les décrets de convocation seront signés à la fin de cette année) :

- *Présidentielle : 22 avril et 6 mai 2012*
- *Législatives : 10 et 17 juin 2012*

**REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

La dernière revalorisation du régime indemnitaire a été délibérée le 29 octobre 2007 et le Conseil Municipal décide d'actualiser les montants attribués selon les particularités de chaque grade et sous condition d'ancienneté suivant une augmentation moyenne de 5 % du salaire net ; l'évolution de la masse salariale brute y compris les cotisations patronales sera de + 4,65 %, elle représentait 23 % des dépenses réelles totales du budget de fonctionnement en 2010, en-deça de la moyenne nationale qui est de 45 % environ.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF**

Depuis l'ouverture de l'agence communale postale, une fréquentation accrue a été constatée et entraîne la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent d'accueil au service population de la mairie.

En effet, les horaires d'ouverture au public de la poste et de la mairie sont identiques et s'effectuent les mercredis et samedis matin avec un seul agent, ce qui entraîne une surcharge de travail au détriment des missions dévolues aux collectivités territoriales dont les compétences vont également en augmentant.

Afin que ces deux services continuent d'offrir un travail de qualité, la durée hebdomadaire actuellement de 17 heures 50 passera à 22 heures 50 à compter du 1er juin 2011 pour la réalisation des tâches qui sont confiées à l'agent en charge de l'accueil de la population, ce qui lui permettra de traiter les dossiers nécessitant une attention particulière en dehors des horaires d'ouverture qui ne sont pas modifiés.



Pour rappel : Ouverture de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale du lundi au samedi de 8 heures 30 à 12 heures.



CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES CONTRACTUEL

Dans l'éventualité de l'ouverture d'une classe supplémentaire au groupe scolaire suite à l'avis par courrier de l'Inspection d'Académie, la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles contractuel est adoptée en vue d'un recrutement qui deviendra effectif dès lors que ce besoin sera certain.

Le recrutement est fixé sur la base de 10 mois pour une durée hebdomadaire de 25 heures en période scolaire.

Le C.A.P. Petite Enfance sera EXIGE.

Compte tenu de l'incertitude de la création, il est nécessaire d'attendre la rentrée prochaine pour valider ou non cette future embauche.



PRESENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – P.L.H. -

Madame Catherine DEREMBLE, Adjointe, présente le projet de P.L.H. (Programme Local de l'Habitat).

La loi de Mobilisation du Logement et pour la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 fixe les objectifs du P.L.H. qui doivent être déclinés par chaque commune.

Le PLH d'Annemasse Agglo prend en compte les spécificités de chaque commune.

Les particularités du parc de logements de Machilly font apparaître un taux d'occupation à 74 % par des ménages propriétaires occupants entraînant un déficit d'offre de logements locatifs.



Des opérations de logements collectifs et d'habitat intermédiaire doivent être mises en place à l'avenir afin d'élargir l'offre locative, la rendre plus abordable et introduire des logements plus adaptés à de jeunes couples, des ménages monoparentaux et aux personnes âgées.

L'étude fait apparaître également qu'une part importante de la population de Machilly est éligible au logement social, 63 % des ménages ont des ressources leur permettant d'avoir accès au logement aidé type PLS – PLUS – PLAI.

Une urbanisation devra être favorisée en renforcement du centre-bourg pour permettre le développement d'activités et d'équipements.

Les objectifs de production de logements d'ici 2018 proposés par le P.L.H. seraient de 40 logements minimum, soit 6 logements par an.



QUESTIONS DIVERSES

Décision n° 2 :

Communication de la décision n° 2 du 21 avril 2011 :

OBJET : Marché d'entretien de la voirie – Entretien et réparation des éléments et du réseau d'éclairage public – Transfert de la communauté de communes des Voirons à la Commune

TITULAIRE DU MARCHE : SPIE SUD EST – 74100 – VETRAZ MONTHOUX

DUREE DU MARCHE : 1 an à compter de sa notification

MONTANT DU MARCHE : 193 000 € HT – prestations pour les 6 communes

Personnel communal :

Actuellement un jeune de Machilly est employé en CUI (contrat d'insertion) et demande à bénéficier d'une prise en charge pour suivre une formation CACES(conduite engin). Le coût est de 1 243 €. Après vote du Conseil Municipal, un rejet est apporté à cette demande avec 3 Pour, 4 Contre, 5 abstentions, avec la remarque particulière qu'une formation est apportée en interne et que la commune remplit son rôle social par l'établissement de ce contrat de 6 mois.

Dogs et Co :

Cette association souhaite organiser une manifestation – RIDEROCAS 74 – en septembre 2011 pour la vente de matériel de motos, outillage, buvette...

Aucun local communal n'est disponible à cette date, avis négatif à cette demande.

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA
LE LUNDI 20 JUIN**



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Machilly au quotidien...

HISTOIRE D'EAU !!!!



Une bien triste histoire avec des rebondissements de week-end en week-end pour notre pauvre Lac !!!

Depuis le retour de conditions climatiques particulièrement favorables, des actes d'incivilités se multiplient autour de ce bel espace de détente.

La Municipalité est dans une incompréhension totale devant l'attitude des gens qui fréquentent cet endroit et dont on peut supposer qu'ils en apprécient le site.

Chaque week-end, des stationnements irréguliers sont constatés, le mobilier est dégradé, les plantations sont piétinées, les arbres nouvellement plantés sont mutilés pour alimenter des feux sauvages, les cannes à pêche empiètent sur le chemin, les signalisations ne sont pas respectées pour les vélos et chevaux etc...jusqu'aux élus municipaux qui, en se promenant, essaient de dialoguer avec les "fauteurs de troubles" et se font copieusement injurier.

Que peut-on faire pour remédier à cette situation ?

Faut-il absolument mettre un policier derrière chaque arbre prêt à verbaliser tout manquement et vu le nombre d'exactions commises ou interdire tout accès à ce lieu privilégié en le clôturant, tout cela aux frais du contribuable ?

La Municipalité préfère en appeler à votre civisme et plutôt que de multiplier les avertissements et procès-verbaux, vous demande d'aider à préserver cet environnement en le respectant et en n'hésitant pas à intervenir ou signaler tout manquement à la mairie.



Il vous est précisé que toutes les réparations s'effectuent aux frais de la population de Machilly.

Exemple de dégradation : jeune arbre ayant servi pour allumer un feu sauvage.....



Questionnaire aux habitants de Machilly

TRES URGENT,,,TRES URGENT,,, TRES URGENT,,, TRES URGENT,,,

La mairie de Machilly souhaite recenser le besoin de places en crèche de ses administrés suite à la proposition de People & Baby, spécialiste de la petite enfance, de faire bénéficier aux parents de la commune une solution d'accueil du petit enfant à Juvigny, route des Bois Enclos.

En effet, dans le cadre du développement du technosite ALTEA, **Annemasse Agglo et La Maison Economie et Développement** ont choisi la société People&Baby afin d'assurer la création et la gestion de cette structure d'accueil du jeune enfant.

Prévue pour avoir une capacité de 30 berceaux réservés aux communes ainsi qu'aux entreprises, cette crèche ouvrira ses portes à partir de **Septembre 2012**, du lundi au vendredi de 7h à 20h15, aux enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

L'établissement sera conventionné par la CAF, vous pourrez ainsi bénéficier du mode de garde le moins cher.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

POUR INFORMATION :

Les aides de la CAF sont directement reversés à la structure. Le montant de votre cotisation sera établi selon vos revenus et votre situation familiale (barème établi par la CNAF).

Vous pouvez effectuer une simulation sur le site Internet : www.mon-enfant.fr

Possibilité de déduire de ses impôts 50% de la somme engagée dans la limite d'une déclaration de 2300 euros (jusqu'à 1150 euros d'économie).

Participation financière de la mairie

- Coût par berceau annuel

= 10.763,26 euros

- Coût Net Contrat Enfance Jeunesse déduit:

= **6.753.11 euros**

Projet architectural de la structure d'accueil:

Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Questionnaire pour les parents intéressés (à remettre en mairie pour le 20 juin)

1) Nombre d'enfants à charge entre 2 mois et demi et 3 ans :

Préciser pour chacun :

Prénom de l'enfant	Date de naissance	Sexe

Si l'enfant n'est pas encore né, merci de préciser la date d'accouchement prévue :

2) Souhaitez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) à la crèche **pour Septembre 2012** : OUI/NON

Sinon, à partir de quand ?

- A plein temps

- A temps partiel régulier

- De façon occasionnelle

3) Envisagez-vous d'avoir un enfant dans les trois prochaines années : OUI/NON

Si oui, souhaiteriez-vous bénéficier d'une place en crèche : OUI/NON



4) Merci de cocher les jours et heures de présence hebdomadaires de(s) l'enfant (s) dans le tableau ci-après :

Jours						
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Enfant 1 :						
Tranches horaires	6-7h					
	7-8h					
	8-9h					
	9-10h					
	10-11h					
	11-12h					
	12-13h					
	13-14h					
	14-15h					
	15-16h					
	16-17h					
	17-18h					
	18-19h					
	19-20h					
	Autre					

Vous êtes remerciés d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire et de bien vouloir le retourner en mairie pour le 20 juin 2011.



Bilan de la journée du fleurissement du village.



Comme annoncé, le temps était beau en ce samedi 21 Mai 2011. Cela explique sans doute que les planteurs étaient bien moins nombreux que l'an dernier. De 23 personnes en 2010 (lesquelles avaient bravées un temps automnal), nous avons 15 personnes cette année dont l'âge s'étalait de 3 à 66 ans. Conséquence immédiate pour 2012 : nous avons commandé de la pluie pour le jour des plantations, nous aurons ainsi plus de monde.

Nous avons cependant réussi à tout planter. Il était prévu un tour de lac afin de ramasser les inévitables résidus (laissés par des amoureux du site ?) mais cette partie nettoyage n'a pu avoir lieu.

Pour revenir à nos fleurs, les massifs, bacs et autres pots avaient été préparés avec soin par nos trois employés communaux et la plantation n'en fut que plus aisée aux dires des participants.

Un peu plus de 2000 fleurs ont été manipulées et il faut attendre quelques jours pour que le résultat soit probant et que nos « gauras, géraniums, bégonias et autres dahlias » s'approprient leur lieu de vie.

MERCI à nos bonnes volontés de cette année. Certains fidèles de la première heure étaient absents. Nous les espérons l'année prochaine et bienvenue aux nouveaux qui se reconnaitront : Karine, Adeline, Mohamed, etc....Eux aussi sont attendus en 2012 !

APPEL AUX BENEVOLES POUR LA CANTINE DES FRAMBOISES

Les enfants de la Cantine des Framboises de l'école de Machilly ont besoin de vous pour la prochaine rentrée scolaire !

Que vous ayez ou non un enfant à la cantine, vous pouvez rejoindre les bénévoles qui viennent régulièrement (une fois par mois en général) donner un coup de main au repas de midi pour aider les plus petits à manger.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Pour cela, il suffit de vous inscrire en remplissant la fiche ci-dessous et en la mettant dans la boîte aux lettres de la cantine (qui se trouve devant l'école de Machilly, côté chalet) avant fin juillet. Le planning pour septembre et octobre vous sera ensuite envoyé courant août.

Le repas à la cantine vous est offert, ainsi qu'à vos (petits-)enfants qui mangent avec vous le jour où vous êtes bénévole.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Claire CHHENG au 04.50.94.73.23 ou au 06.88.32.00.82 ou par mail : chheng.claire@neuf.fr

Je, soussigné

Nom :

Prénom :

Désire être bénévole pour la cantine des Framboises de Machilly pour la prochaine année scolaire 2011/2012.

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Disponibilités :

Jour(s) de la semaine :

Fréquence (ex : 1 fois par mois/1 fois tous les 2 mois...) :

Dépannage si un bénévole se désiste :

Si vous avez un ou des (petits-)enfants scolarisés à l'école de Machilly en 2011/2012, merci d'indiquer leur noms, prénoms et classe :

Infos....Infos....Infos....Infos....

PERTE ET RENOUELEMENT DE DOCUMENTS

Dans le cadre des mesures de révision générale des politiques publiques relatives aux simplifications administratives, un télé-service est mis en place pour déclarer en une seule fois sur internet la perte la demande de renouvellement de plusieurs documents sur le site :

<http://www.mon service-public.fr>



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



Il est possible de :

pré-déclarer LA PERTE :

- de la carte nationale d'identité
- du passeport
- du certificat d'immatriculation de véhicule

d'effectuer une pré-demande de RENOUELEMENT :

- de passeport
- du certificat d'immatriculation de véhicule
- du permis de conduire

Le formulaire complété, accompagné des pièces nécessaires, doit être présenté aux services compétents (mairie pour la carte nationale d'identité et le passeport, préfecture ou sous-préfecture pour le certificat d'immatriculation de véhicules et permis de conduire) pour l'établissement du titre à renouveler.

Les déclarations de vol doivent toujours être déposées auprès des commissariats ou des brigades de gendarmerie du lieu où s'est produit le vol.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

A ce jour, seul le formulaire électronique de déclaration de perte peut être rempli sur le site internet.

Les premières demandes ou renouvellement de carte nationale d'identité doivent toujours être présentées sur un formulaire Cerfa "papier".

PASSEPORT :

Les formulaires dématérialisés de première demande, de renouvellement et de déclaration de perte pré-remplis par les demandeurs (manuellement ou en ligne) se substituent désormais aux formulaires Cerfa "papier" et doivent être acceptés concurremment à ces derniers.



PERTE DE JUSTIFICATIFS D'IDENTITE – EXAMENS SCOLAIRES

Dans le cadre des examens scolaires du second degré (collège et lycée) les candidats doivent être en mesure de justifier de leur identité par la production soit d'une carte nationale d'identité, soit d'un passeport.

Si l'élève ne dispose pas de ce type de document ou vient à le perdre dans un délai trop court pour faire établir un nouveau titre, il peut justifier de son identité par la présentation d'un certificat de scolarité TRES RECENT avec une photo, l'ensemble étant certifié par le chef d'établissement.



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 26 mai 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Réunion du comité sécheresse :
le département de Haute-Savoie en alerte,
des mesures de restriction des usages de l'eau entrent en vigueur**

Le comité sécheresse de Haute-Savoie s'est réuni mercredi 25 mai 2011, sous la présidence du préfet, Philippe DERUMIGNY, en présence de représentants des différents usagers de l'eau, des collectivités territoriales et des services de l'État.

* * *

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur les conditions météorologiques, l'état des cours d'eau, des sources et des nappes souterraines, ainsi que le niveau de satisfaction des différents usages de l'eau.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Le déficit pluviométrique constaté depuis septembre 2010 impacte de façon significative les débits des cours d'eau ainsi que les nappes d'eaux souterraines, à des niveaux très rarement observés à cette période de l'année.

Si l'alimentation en eau potable des populations reste aujourd'hui globalement satisfaisante, cette situation défavorable nécessite que des mesures soient prises afin de garantir ces prochains mois la satisfaction des usages prioritaires.

Aussi, au regard des seuils définis dans l'arrêté cadre départemental du 3 juillet 2007, le préfet a constaté que l'ensemble du département avait franchi le seuil d'alerte. A compter de ce jour, un arrêté préfectoral imposant des restrictions d'usages suivantes entre en vigueur :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules est interdite, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité ;
- le remplissage des piscines privées est interdit. Cette disposition ne s'applique pas aux piscines maçonnées en cours de construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature est interdit de 8 h à 20 h ;
- l'arrosage des stades et des terrains de golf est interdit de 8 h à 20 h (un registre de prélèvement devra être rempli) ;
- les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- les exploitants d'établissements soumis à autorisation au titre des ICPE doivent se référer aux obligations éventuelles fixées dans leur arrêté d'exploitation et applicables au seuil d'alerte;
- l'irrigation des cultures est interdite de 10 h à 18 h. Cette interdiction ne s'applique pas pour l'abreuvement des animaux, l'irrigation des vergers, des cultures maraîchères et florales et des pépinières. L'irrigation à partir de retenues d'eau constituées en période hivernale reste autorisée, ainsi que l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

L'ensemble de ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier), ainsi qu'à l'utilisation directe d'eaux de pluie récupérées.

Le non respect de cet arrêté préfectoral est passible d'une contravention de 5ème classe (1500€ maximum et 3000€ en cas de récidive)

Enfin, pour ce qui est du monde agricole, le protocole entre la Chambre d'agriculture de la Haute-Savoie et le Service départemental d'incendie et de secours visant à ravitailler en eau les troupeaux en zone d'alpage a été réactivé.

* * *

Face à cette situation, et afin d'anticiper un risque de tension qui pourrait conduire à gérer la pénurie entre les différents usagers, le Préfet de la Haute-Savoie rappelle la responsabilité de chacun et invite les citoyens, les entreprises et les collectivités à faire preuve d'économies dans leurs usages de l'eau pour éviter les gaspillages.



Parole aux associations !!!!!

L'Association de Pétanque de Machilly apporte un rectificatif :

" le tournoi handisport inscrit à la date du 19 juin dans le calendrier distribué en début d'année se déroulera le 12 JUIN 2011"

Le Sou des Ecoles

La Farfouille 2011 a rencontré un grand succès tant au niveau des exposants que des visiteurs. Cette journée s'est déroulée avec le concours du beau temps et dans une très bonne ambiance. L'équipe de parents bénévoles mérite un grand merci pour leur participation et un appel est lancé (encore) afin que de nouveaux parents viennent la rejoindre pour aider au bon déroulement de l'organisation des soirées ou journées d'animation, dont le but est de permettre à nos enfants de pratiquer un maximum d'activités.



La Kermesse 2011



Annemasse Agglo – Info !!!!!

ebag
école des beaux arts du genevois

7 SITES
ANNEMASSE
ETREMBIÈRES
GAILLARD
ST. CERGUES
ST. JULIEN-EN-G.
VÉTRAZ-MONTHOULX
VILLE-LA-GRAND

**école des
beaux arts
du genevois**
2011/2012

Inscription Enfants, jeunes, adultes
Dessin / Peinture / Sculpture / Volume / Modelage /
Estampe / Infographie / Multimédia / Dessin animé / ... /
Prépa aux écoles d'art

**Renseignements :
04 50 37 21 89**

UN ÉTABLISSEMENT
Annemasse-Agglo.fr

école publique ebag
45, rue de la Libération
74240 Gaillard
www.ebag.annemasse-agglo.fr



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Activités – M.J.C. Saint-Cergues !!!!



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr